

Direction des sports

Réf : SA/bp2021/D055

Objet : Pass sanitaire

Dossier suivi par : Sébastien ARTALE

Meaux, le 17/08/2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La situation sanitaire évolue constamment au sein de notre pays et de nouvelles dispositions ont été prises par le gouvernement.

Ainsi, par la loi n°2021-1040 du 05 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire complétée par décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, le gouvernement a précisé les établissements dont l'accès est soumis à la présentation d'un « pass sanitaire » valide.

Le « pass sanitaire » s'applique donc aux établissements sportifs clos et couverts, aux événements sportifs organisés dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public et susceptible de donner lieu à un contrôle d'accès ainsi qu'aux compétitions et manifestations sportives soumises à une procédure d'autorisation ou de déclaration.

Le contrôle de ce « pass » est à la charge et sous la responsabilité des associations occupant les équipements sportifs et ce, sur les créneaux qui leur sont dévolus.

Ce contrôle concerne les personnes de plus de 18 ans. Le public mineur, dès 12 ans, devra s'y soumettre à compter du 30 septembre 2021.

En votre qualité de Président(e) de club sportif, je vous invite à organiser cette procédure en lien avec vos équipes dirigeantes.

J'ai conscience de la contrainte que cela fait peser sur votre fonctionnement. Je tiens d'ailleurs à vous remercier pour votre implication et votre dévouement pour tous nos administrés fréquentant vos associations.

J'espère sincèrement que cette nouvelle étape nous permettra de tous nous retrouver dans les prochaines semaines grâce à notre passion commune : le sport, ses multiples bienfaits et son lien social.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Christian ALLARD

